



Centre de presse

[<-- Retour à la liste](#)

LA MINISTRE MARGUERITE BLAIS DÉSIGNE OFFICIELLEMENT LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS

Rivière-du-Loup, le 3 février 2010 – La ministre responsable des Aînés, M^{me} Marguerite Blais, a désigné officiellement la Ville de Rivière-du-Loup Municipalité amie des aînés et a remis à cette occasion un certificat de reconnaissance au maire, M. Michel Morin.

« Je suis très heureuse d'honorer aujourd'hui la Ville de Rivière-du-Loup pour son apport essentiel au mieux-être des personnes aînées. Son engagement et celui de ses partenaires démontrent leur volonté de contribuer à mettre en place des environnements favorables aux aînés pour créer des conditions propices à un vieillissement actif de la population », a déclaré la ministre Blais.

Mentionnons que cette démarche s'inspire du cadre d'orientation *Viellir en restant actif* de l'Organisation mondiale de la Santé. Elle a notamment comme finalité l'adaptation de politiques, de structures et de services municipaux qui favorisent le vieillissement actif de la population.

De nombreux partenaires ont travaillé avec la Ville pour élaborer un plan d'action qui reflète les attentes des aînés. D'ailleurs, l'une des conditions gagnantes de la démarche Municipalité amie des aînés est d'assurer que les personnes aînées participent à la réalisation de chacune des étapes et que l'ensemble de la collectivité y contribue.

Un soutien de 12 millions de dollars pour les trois prochaines années

La ministre Blais invite l'ensemble des municipalités du Québec à adhérer à l'approche Municipalité amie des aînés. À cette fin, une somme récurrente de un million de dollars est prévue pour celles qui décideront d'amorcer la démarche. Elles obtiendront également un soutien technique du Carrefour action municipale et famille, le partenaire principal du ministère de la Famille et des Aînés dans le cadre de cette démarche.

Par exemple, les municipalités pourraient offrir aux personnes aînées une gamme d'activités de loisir plus variées, prévoir la progression de la demande pour des services de transport adapté ou agir pour que le nombre de logements destinés aux aînés soit suffisant et pour que ces logements soient bien adaptés à leurs besoins.

D'autre part, un soutien additionnel de 3 millions sera offert annuellement au cours des trois prochaines années dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour renforcer cette approche. Il servira à financer de petits projets d'aménagement ou d'amélioration du

mobilier urbain. Il s'agit donc d'un investissement total de 12 millions de dollars jusqu'en 2012 inclusivement.

« Les municipalités qui entreprendront la démarche Municipalité amie des aînés pourront être financées pour des projets tels un parc intergénérationnel ou un sentier pédestre. Cela permettra notamment d'assurer une plus grande mobilité des personnes âgées et ainsi, de favoriser leur épanouissement dans un milieu de vie davantage convivial », a précisé Mme Blais.

Rivière-du-Loup a prévu au cours des prochaines années plusieurs actions bénéfiques pour ses aînés dans les domaines du transport, des loisirs, de l'aménagement urbain, de la sécurité et de la participation à la vie communautaire. Récemment, un club de marche a été formé et une journée consacrée aux aînés a été ajoutée lors du dernier Carrefour Loisirs-Éducation. Des représentants du gouvernement du Québec et de plusieurs organismes communautaires étaient présents pour informer les aînés des services et programmes leur étant destinés. Les efforts fournis jusqu'à maintenant ont été sentis dans le milieu, générant une meilleure circulation de l'information et un rapprochement significatif entre la Ville et les organismes offrant des services aux aînés.

« Cette reconnaissance remise aujourd'hui par la ministre responsable des Aînés confirme que le travail est bien entrepris afin de mettre en œuvre des actions durables encourageant le vieillissement actif de la population loupérienne. Plus que jamais, nous entendons poursuivre nos efforts en ce sens avec la collaboration du ministère de la Famille et des Aînés », a souligné le maire de Rivière-du-Loup, M. Michel Morin.

« C'est grâce à la participation de plusieurs aînés et d'acteurs de notre communauté que cette démarche permettra aux personnes âgées de profiter d'un environnement qui répond à leurs besoins et surtout, de continuer à mener une vie active. Je suis très fier que Rivière-du-Loup se soucie des générations actuelles et futures de personnes âgées et soit maintenant reconnue Municipalité amie des aînés. Cette initiative est nécessaire pour s'adapter au vieillissement accéléré de la population québécoise et j'invite toutes les municipalités du Québec à emboîter le pas », a ajouté le député de Rivière-du-Loup, M. Jean D'Amour.

Rappelons que depuis 2008, la Ville de Rivière-du-Loup participe, avec Sherbrooke, Granby, Rimouski, Drummondville, l'arrondissement Charlesbourg de la Ville de Québec et la MRC de Témiscamingue, aux projets pilotes de Municipalité amie des aînés.

Pour de plus amples renseignements et pour avoir accès aux documents concernant la démarche Municipalité amie des aînés, consultez la section [Municipalité amie des aînés](#) du site Web du ministère de la Famille et des Aînés.

[Haut de la page](#)

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2007